

NOTICE

DEMANDE D'ANNULATION- REMBOURSEMENT

2016-2017



COMMENT FAIRE?

Pour une **demande d'annulation d'inscription administrative** et/ou de **remboursement de vos droits de scolarité**, vous devez constituer le dossier suivant :

- dans tous les cas, pour une annulation ou un remboursement :
 - ✓ un **courrier** dans lequel vous motivez votre demande,
 - ✓ la (les) **pièce(s) justificative(s)** de la demande,
 - ✓ un **RIB à votre nom** (si le paiement doit être effectué sur le compte d'une autre personne, vous devez faire une demande écrite et signée et joindre la photocopie de la pièce d'identité du titulaire du compte) ;
- dans le cas d'un remboursement, joindre en plus :
 - ✓ un **certificat de scolarité**,
 - ✓ le cas échéant, l'**autorisation** préalable de votre département pour le remboursement des **droits spécifiques** ;
- dans le cas d'une annulation, joindre en plus :
 - ✓ la **carte d'étudiant**
 - ✓ les **certificats de scolarité** qui vous ont été délivrés.

DATE-LIMITE DE DEMANDE D'ANNULATION OU DE REMBOURSEMENT

- Vous souhaitez annuler votre inscription;
- Vous souhaitez le remboursement de vos droits de scolarité car vous relevez de l'un des critères d'exonération votés par le Conseil d'Administration¹ mais n'étiez pas en mesure de fournir le justificatif lors de votre inscription :

☞ Votre demande de remboursement doit être formulée **par écrit avant le 24 OCTOBRE 2016²**, délai de rigueur.
Au delà de cette date toute demande sera rejetée.

OÙ FAIRE PARVENIR VOTRE DEMANDE ?

Vous devez faire parvenir votre dossier **complet**, au pôle scolarité de votre UFR ou à la composante de rattachement de votre formation :

UFR Arts et Médias Pôle Sclarité Bureau 200B (2 ^e étage) Annulation/Remboursement 13, rue Santeuil 75231 Paris Cedex 05	UFR LLCSE (Langues, Littératures, Cultures et Sociétés Étrangères) Pôle Sclarité Bureau 343 (3 ^e étage) Annulation/Remboursement 13, rue Santeuil 75231 Paris Cedex 05	UFR LLD (Littérature, Linguistique, Didactique) Pôle Sclarité Bureau 417 (4 ^e étage) Annulation/Remboursement 13, rue Santeuil 75231 Paris Cedex 05
ESIT Service des inscriptions- 2 ^{ème} étage - Bureau P217 Centre Universitaire Dauphine 75775 Paris Cedex 16	IHEAL 28 rue Saint Guillaume 75007 Paris	Service des doctorats Adresse postale : Service des doctorats Centre Censier - 13, rue santeuil - 75231 Paris Cedex 05 Accueil du public : Maison de la Recherche 4, rue des Irlandais - 75005 Paris doctorats.inscriptions@univ-paris3.fr

Attention !

☞ **En cas d'annulation, la somme forfaitaire de 23€** reste acquise à l'établissement au titre des **actes de gestion³**.

☞ **En cas de remboursement** de droit (boursier ou pupille de la nation) ou au titre de l'un des critères d'exonération votés par le Conseil d'Administration, la participation aux frais de **médecine préventive⁴** reste due.

¹ Pour connaître les critères 2016-2017, rendez-vous mi-juillet sur le site de Paris 3 : <http://www.univ-paris3.fr/ia> à la rubrique « Informations pratiques ».

² Sous réserve de la délibération du CA du 08/07/2016

³ Arrêté du 31 juillet 2012 fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, article 30

⁴ A titre d'information, la participation s'élève à 5,10€ au titre de l'année universitaire 2016-2017

NOTICE

DEMANDE D'ANNULATION- REMBOURSEMENT

2016-2017



Attention !

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Attention !

Cette procédure ne concerne que **l'inscription administrative**. Pour l'annulation et/ou le remboursement des **frais pédagogiques** (formation à distance), vous devez faire une demande auprès de l'ENEAD.